

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20251117-D202544-DE
Reçu le 18/11/2025

délibération :
D_2025_5_4

Nombre de conseillers en exercice : 17

Présents : 12

Votants : 14

Objet : Fonds de concours patrimoine vernaculaire 2026 : demande de subvention à GrandAngoulême

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 17 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Date de convocation du : 12 Novembre 2025

Présents : Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Pouvoirs :

Madame LANOE-MALIVERT Véronique a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte
Madame TRANCHET Isabelle a donné pouvoir à Madame BOINEAU Isabelle

Absent(s) : Madame DULAC Stéphanie, Monsieur MICHELET Jean-Marie

Excusé(s) : Monsieur MORA Vincent, Madame LANOE-MALIVERT Véronique, Madame TRANCHET Isabelle

Secrétaire de Séance : Monsieur Anthony DOUET

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que GrandAngoulême reconduit le fonds de concours dédié à la restauration du patrimoine vernaculaire.

Il a pour objectif de contribuer à la préservation et à la transmission du patrimoine vernaculaire aux générations à venir, participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants et renforcer l'identité du territoire et son attractivité.

Madame le Maire informe le conseil municipal que les travaux de rénovation du puits des Maisons Blanches pourraient entrer dans ce cadre.

Le coût des travaux est estimé à 2 810,00 € HT

Madame le Maire propose de solliciter GrandAngoulême pour une demande de subvention via le Fonds de concours patrimoine vernaculaire à hauteur de 50 %

DEPENSES H.T		RECETTES H.T	
Puits des Maisons Blanches	2 810,00 €	GrandAngoulême 50% Plafonnée à 3 000 €	1 405,00 €
		Autofinancement commun :	1 405,00 €
Total H.T	2 810,00 €	Total H.T	2 810,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de GrandAngoulême au titre du Fonds de Concours Restauration du patrimoine vernaculaire 2026.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,
Bénédicte MONTEGU

Emis le 17/11/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 18/11/2025

